

Procédures COVID 19 dans l'établissement

SITUATION 1

Je suis testé positif Covid 19. → Je reste chez moi. → Je préviens l'École de mon absence : par téléphone ou par mail (scolarité pour les étudiants, service RH pour le personnel). → Je reste confiné chez moi selon les directives médicales qui me sont données. → Je ne reviens à l'École que lorsque le corps médical m'y autorise.

SITUATION 2

Je ne me sens pas bien. → Je reste chez moi. → Je préviens l'École de mon absence. → Je contacte mon médecin. → En fonction des consignes de mon médecin je préviens l'École par téléphone ou par mail (scolarité pour les étudiants, service RH pour le personnel).

SITUATION 3

J'ai croisé quelqu'un déclaré positif : il m'a prévenu ou la CPAM a pris contact avec moi. → Je reste chez moi. → Je préviens l'École de mon absence. → En fonction des consignes de la CPAM ou de mon médecin je fais le test. → Après les résultats du test je préviens l'École par téléphone ou par mail (scolarité pour les étudiants, service RH pour le personnel). Je ne reviens à l'École que lorsque le corps médical m'y autorise.

SITUATION 4

J'ai été en contact prolongé avec quelqu'un déclaré positif. → Je reste chez moi. → Je préviens l'École de mon absence. → La CPAM me demande de faire le test. → Après les résultats du test je préviens l'École par téléphone ou par mail (scolarité pour les étudiants, service RH pour le personnel). Je ne reviens à l'École que lorsque le corps médical m'y autorise.

SITUATION 5

J'ai croisé quelqu'un qui a été en contact avec une personne testée positive, mais nous avons strictement respecté les gestes barrières et nous portions un masque. → Je reste très vigilant et attentif à toute évolution de ma santé. → Si nécessaire la CPAM prendra contact avec moi. → Je continue de respecter strictement les gestes barrières. → Je continue mes activités normalement.

RAPPELS DES MESURES BARRIÈRES :

- Le port du masque est obligatoire et en permanence pour les étudiants et les personnels administratifs. Un masque réutilisable a été distribué à tous à la rentrée.
- Respect des règles de distanciation : 1 mètre ou 1 siège entre deux personnes.
- Application stricte des autres gestes : aération des espaces un quart d'heure toutes les trois heures, respect des consignes de circulation, de l'usage de l'ascenseur, lavage régulier des mains, etc.